

## Rôle trimestriel de la rétribution scolaire.

**Numéro d'inventaire** : 1978.03785

**Type de document** : texte ou document administratif

**Période de création** : 3e quart 19e siècle

**Date de création** : 1860 (vers)

**Description** : Imprimé vierge.

**Mesures** : hauteur : 304 mm ; largeur : 232 mm

**Mots-clés** : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 4

DÉPARTEMENT

de l'Eure

(5 BIS)

Modèle no 2  
de l'Instruction du 5 décembre  
1859

ARRONDISSEMENT

d

PERCEPTION

d

COMMUNE

d

# INSTRUCTION PRIMAIRE

**ANNÉE 18 .**  
**° TRIMESTRE**

## ROLE TRIMESTRIEL DE LA RÉTRIBUTION SCOLAIRE

Nota. — Ce rôle est dressé par l'Instituteur dans les cinq premiers jours du troisième mois des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, et soumis au visa du Maire, qui l'envoie ensuite au sous-préfet de l'arrondissement. — Il est exempt du timbre.

Due par les Parents ou Tuteurs des Élèves de la commune et de celles non réunies, présents pendant le ° trimestre de l'année 18 , à l'Ecole primaire communale dirigée par M Instituteur dans la commune d et qui n'ont pas été désignés comme ne pouvant payer aucune rétribution.

(Art. 41 de la loi du 15 mars 1850, art. 22 du décret du 7 octobre 1850, art. 14 du décret du 13 novembre 1853.)

### BASES DE LA RÉTRIBUTION SCOLAIRE

(1) Indiquer ici le taux de la rétribution, soit par âge, soit par catégorie, s'il n'y a pas une rétribution unique pour tous les élèves, quel que soit leur âge.

RELEVÉ par catégorie du nombre des Élèves compris dans le Rôle, et de la rétribution due par ceux qui appartiennent à chacune de ces catégories.

Elèves.....	à	...ci.
Elèves.....	à	...ci.
Elèves.....	à	...ci.
Taux unique..	à	...ci.
Elèves abonnés	à	...ci.

(Rôle pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres.)

Rét. scol. pour les écoles de garçons  
N<sup>os</sup> 75 BIS-5 BIS

Total des Élèves..... Total des rétributions...

Évreux. — E. Quettier, imp.

